

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Conseillers en
fonction :

.....23.....

Conseillers
présents :

.....18.....

Séance ordinaire du 31 mars 2025

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

+ 4 procurations de vote

Point 3 : Projet « Aventures en plein air » - Demande de subvention

La Commune de Lampertheim s'est fixée plusieurs objectifs afin de contribuer à l'attractivité de son territoire :

- Favoriser et développer la pratique sportive pour tous, et accessible à tous ;
- Etablir de la cohésion sociale et promouvoir le lien social entre les enfants, mais également entre les habitants, toutes générations confondues ;
- Renforcer le lien entre les enfants et la nature, tout en préservant la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, elle souhaite créer un projet « Aventures en plein air » qui sera à la fois des espaces extérieurs de sport et de détente et des espaces ludiques à destination des jeunes. Véritables aires de jeux sur plusieurs secteurs de la commune, invitant nos plus jeunes à l'activité sportive et récréative, ce projet sera composé de 4 axes :

- 1) L'aménagement et l'installation d'espaces de glisse (pumptrack et skatepark avec un circuit d'initiation vélo) ;
- 2) La rénovation d'un terrain de tennis extérieur en dur avec du gazon synthétique, pour la pratique amateur pour tous ;
- 3) La mise en place de mobilier d'apprentissage et de motricité pour les cours d'écoles du groupe scolaire « Jean-Jacques ROHFRIEHSCH – Mille et Un Savoirs » ;
- 4) L'installation de jeux musicaux pour compléter l'offre existante sur le Parc de Quadrille.

Le coût total du projet est estimé à 346 364,80 € HT, réparti comme suit :

1) Pumptrack + Skatepark + Circuit initiation vélo	188 621,00 € HT
2) Rénovation tennis	35 480,00 € HT
3) Mobilier d'apprentissage et de motricité	119 225,00 € HT
4) Jeux musicaux	<u>3 038,80 € HT</u>
	346 364,80 € HT

Sous réserve de l'obtention des aides publiques, les travaux pour l'installation de jeux musicaux auraient lieu à l'été 2025, et pour les équipements sportifs et le mobilier d'apprentissage et de motricité, les appels d'offres seraient lancés avant la fin de l'année 2025 pour des travaux qui démarreraient à l'été 2026.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- **Fonds Communal d'Alsace (FCA) 2025 :** 103 909,44 € (30% de 346 364,80 € HT)
- **DETR/DSIL 2025 :** 69 272,96 € (20% de 346 364,80 € HT)
- **Région Grand Est – Service des Sports :** 7 096,00 € (20% pour la rénovation du tennis estimée à 35 480 € HT),
- **5000 Equipements Sportifs :** 75 448,40 € (40% pour la création du pumptrack + skatepark + circuit initiation vélo estimée à 188 621 € HT)

soit 255 726,80 € de subventions (74% de 346 364,80 €)

- **Autofinancement de la Commune (26%) :** 90 638,00 €

TOTAL : 346 364,80 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies - Commission Cadre de vie – Economie – Enfance & Jeunesse - du 24 mars 2025,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet tel que présenté incluant :

- la création d'espaces de glisse (pumptrack + skatepark + circuit initiation vélo),
- la rénovation d'un terrain de tennis extérieur en dur avec du gazon synthétique,
- l'installation de mobilier d'apprentissage et de motricité pour les cours d'écoles du groupe scolaire « Jean-Jacques ROHFRIETSCH – Mille et Un Savoirs »,
- la mise en place de jeux musicaux au Parc de Quadrille.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

- **Fonds Communal d'Alsace (FCA) 2025 :** 103 909,44 € (30% de 346 364,80 € HT)
- **DETR/DSIL 2025 :** 69 272,96 € (20% de 346 364,80 € HT)
- **Région Grand Est – Service des Sports :** 7 096,00 € (20% pour la rénovation du tennis estimée à 35 480 € HT)
- **5000 Equipements Sportifs :** 75 448,40 € (40% pour la création du pumptrack + skatepark + circuit initiation vélo estimée à 188 621 € HT)
- **Autofinancement de la Commune (26%) :** 90 638,00 €

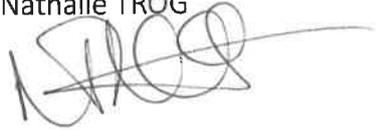
TOTAL : 346 364,80 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer à solliciter les aides financières pour la réalisation de ces projets, ainsi que toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Lampertheim, le 31 mars 2025

Nathalie TROG



Secrétaire de séance



Murielle FABRE



Maire de Lampertheim

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216702563-20250331-AD_POINT303